

**H2J**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 501 116 euros**  
**Siège social : 20, quai Commandant Malbert, 29200 BREST**  
**403 220 031 RCS BREST**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS  
DU PRÉSIDENT  
DU 18 JUILLET 2024**

Monsieur Jacques JOLIVET,

agissant en qualité de Président de la société H2J sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts.

En vertu de l'article 4 des statuts, le Président décide de transférer le siège social du 20, quai Commandant Malbert, 29200 BREST au 41 rue du Château 29200 BREST, et ce à compter de ce jour.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« *ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL*

*Le siège social est fixé : 41 rue du Château 29200 BREST. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

**LE PRÉSIDENT**  
M. Jacques JOLIVET

DocuSigned by:  
  
1A348DEAB0044A8...